

rétablissant l'équilibre entre le pouvoir d'achat des consommateurs et la production faite par les Canadiens. Voilà la solution des crédistes.

● (5.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, à la page 38 de son exposé budgétaire, le ministre dit, dans son style de patinage caractéristique:

L'économie est en équilibre approximatif...

En équilibre approximatif! Il n'y a qu'un petit écart de 740 millions.

...en période de rajustement, s'éloignant quelque peu de la surchauffe de l'an dernier.

Il poursuit cette phraséologie merveilleuse en disant:

Le déficit modeste prévu au budget fédéral, exprimé en fonction de nos comptes économiques nationaux, constituera une force modérée de soutien de cette année.

On a là tout ce qu'il faut pour mettre sur scène la plus belle parodie du siècle. Équilibre approximatif, est-ce que cela veut dire déséquilibre réel? Quand on parle d'équilibre approximatif, c'est parce qu'on n'est pas sûr. A ce moment-là, c'est le déséquilibre qui existe, et c'est ce que nous connaissons présentement. Les Canadiens voudraient bien le savoir mais du ministre lui-même, par exemple.

Déficit modeste! Sur la base traditionnelle des comptes publics, le déficit s'établissait, l'an dernier, à 428 millions et, cette année, avec l'augmentation du déficit, nous atteignons la somme de 740 millions d'ici l'automne.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est pas un mini-déficit, mais bien un déficit très lourd qui pèse sur les épaules de chaque contribuable canadien, sans compter que la dette nationale commande un service.

En 1965-1966, ce service, qui était de l'ordre de 1,077 millions, est passé à 1,159 millions en 1966-1967 et à 1,237 millions—pas 234 millions,—en 1967-1968. Il s'agit là du service d'intérêt seulement sur la dette nationale.

Tout ceci, monsieur l'Orateur, pour me permettre de conclure que même si l'on entendait des exposés budgétaires comme celui du ministre actuel des Finances pendant 25 ans, cela ne solutionnerait pas le problème.

Les Canadiens s'attendent à de l'action positive. Les Canadiens veulent vivre confortablement dans un pays qu'ils sont prêts à bâtir, et je suis convaincu que les députés, les ministres sont intéressés à ce que ce pays, le Canada, se développe et grandisse. Or, aujourd'hui, c'est le système financier qui l'empêche de se développer, de grandir, parce qu'il nous oblige toujours à payer deux ou trois fois pour une chose que nous obtenons.

On construit une école; on emprunte. Quand vient le temps de payer l'école, on en paie deux: une pour la finance et une pour

[M. Caouette.]

nous. Construit-on une route? On en paie une pour la finance et une pour nous. La même situation s'applique à la construction d'un hôpital: on en paie une pour la finance et un pour nous.

Lorsque nous devons rembourser en double, comment pouvons-nous développer un pays comme le nôtre? Monsieur l'Orateur, je fais appel au ministre des Finances, au ministre d'État qui est encore son conseiller en matière financière et à tous les ministres de penser à leur affaire et de commencer à regarder sérieusement la possibilité d'amender notre système financier de façon qu'il soit mis au service du Canada, au service de nos institutions.

Quand le système financier reflétera réellement ce que nous faisons au Canada, ce que notre population paie au Canada, à ce moment-là, monsieur l'Orateur, j'ai la conviction que nous n'aurons pas à faire la guerre à la pauvreté mais que nous pourrions, au contraire, garantir à tous et à chacun des citoyens canadiens la sécurité économique dans la liberté personnelle

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il s'agit d'un sous-amendement proposé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron). Le député de Medicine Hat me permettrait peut-être de le lire avant qu'il fasse ses remarques. M. Cameron propose secondé par M. Knowles:

Que l'amendement soit modifié par le retranchement de tous les mots entre le mot «impôts» et les mots «l'augmentation rapide» et leur remplacement par ce qui suit:

«notamment, en omettant de réviser la structure de l'impôt sur le revenu de façon qu'un couple marié ayant un revenu annuel de \$4,000 ou moins soit exempt d'impôt, en omettant de supprimer la taxe de vente sur les matériaux et accessoires servant à la construction domiciliaire et en omettant de prendre des mesures à l'égard de».

La présidence juge le sous-amendement recevable.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, le député de Perth (M. Monteith), parlant au nom de l'opposition officielle, a qualifié ce budget de piètre budget, et s'est servi d'un certain nombre d'autres adjectifs pour le décrire. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), parlant au nom du Nouveau parti démocratique, a dit ensuite que ce budget n'était pas un budget du tout. Puis nous avons eu le député de Villeneuve (M. Caouette) qui a souligné plusieurs lacunes, existant selon lui, dans les questions d'ordre financier.

Si le budget n'en est pas un, il ne me reste pas grand-chose à dire et peut-être devrais-je suivre le conseil du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles et élaborer moi-même un